

Sélectivité	21
Contrôle et lutte contre la fraude	21
Lutte contre la contrebande	22
Lutte contre le trafic illicite de stupéfiants	23
Lutte contre la contrefaçon et la piraterie par les mesures aux frontières	24
Lutte contre le blanchiment d'argent	24
Lutte contre la sous facturation	25
Contentieux	25

Le renforcement de nos capacités de contrôle  
vers une meilleure préservation des intérêts  
économiques et sociaux de la Nation



Le contrôle constitue un axe essentiel du métier de la Douane du fait de la présence stratégique de celle-ci au niveau des frontières et de sa position en tant qu'acteur du commerce international.

Il a pour objectif, non seulement d'optimiser les recettes douanières, mais également et surtout de contribuer à la protection des entreprises, des citoyens et de la sécurité nationale.

## SÉLECTIVITÉ

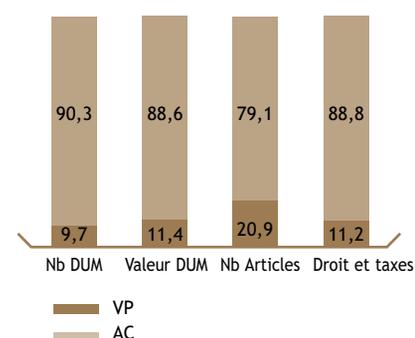
La Douane continue d'améliorer son système de sélectivité pour une meilleure optimisation du contrôle et davantage de fluidité du passage en douane.

### A l'import

Au titre de l'année 2006, seules 9,7% des déclarations souscrites auprès des bureaux douaniers ont été ciblées pour visite physique des marchandises ; ce qui correspond à 20,9% des articles déclarés, 11,4% de la valeur déclarée ou encore 11,2% des droits et taxes ordonnancés.

### A l'export

Le taux de sélectivité global enregistré à l'export sur toutes les opérations réalisées en 2006 a représenté 14,1%.



## CONTRÔLE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Dans le cadre de sa stratégie de contrôle axée sur l'analyse du risque et le ciblage, l'Administration s'efforce d'adapter son dispositif de contrôle en tenant compte des nouvelles exigences de l'environnement national et international, des tendances de la fraude douanière et des études réalisées dans ce domaine visant l'amélioration de l'efficacité de la lutte contre la fraude.

Le contrôle s'opère au cours du processus de dédouanement, essentiellement sur documents et accessoirement par vérification physique des marchandises, il s'exerce également au sein de l'entreprise après l'enlèvement des marchandises. Ainsi le ciblage des opérations présentant des risques potentiels ou réels favorise une fluidité de passage des marchandises en douane et une plus grande efficacité dans les résultats.

L'élaboration du plan national de contrôle a posteriori est le fruit d'une démarche participative définissant à la lumière d'analyses sectorielles, les priorités en matière de contrôle, en tenant compte des diverses contraintes et des spécificités régionales.

Le dispositif de contrôle a récemment été consolidé par le recours, à l'instar des administrations douanières modernes, à des équipements radioscopiques (scanners) permettant un contrôle rapide et non intrusif. Ces équipements ont permis, durant l'année 2006, la détection dans des conteneurs ou ensembles rouliers de plusieurs quantités de stupéfiants et de candidats à l'émigration clandestine.

A cet égard et compte tenu de cette contribution dans la lutte contre l'émigration clandestine, l'Administration a pu bénéficier d'une enveloppe du Programme d'Urgence d'Appui à la Stratégie Migratoire au Maroc (MEDA II) de l'Union Européenne qui servira à financer plusieurs projets dont l'achat de scanners et de véhicules tout terrain.

## LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

### Lutte contre la contrebande des marchandises

Plaçant la lutte contre la contrebande au premier plan de ses préoccupations, la Douane ne cesse d'adapter sa stratégie en vue de cadrer et d'orienter au mieux ses interventions dans ce domaine.

Aussi et afin de renforcer davantage l'action de lutte contre la contrebande des marchandises, plusieurs mesures ont-elles été mises en place en 2006, dont :

- la réactivation de certaines brigades ;
- l'élaboration d'un référentiel des valeurs des marchandises de contrebande saisies dans le but d'uniformiser la démarche d'évaluation ;
- la réduction de la fiscalité douanière au profit des secteurs sensibles à la contrebande (les industries agro-alimentaires, les cosmétiques, les appareils électroménagers, les lustres, les parties accessoires et pièces détachées de véhicules).

Les premiers résultats de cette stratégie ont été probants : la valeur des saisies opérées hors stupéfiants s'est élevée en 2006 à 489,6 MDH contre 375,9 MDH en 2005, soit une augmentation de 30,2%.

#### Contrebande de marchandises en 2006 : affaire marquante

Affaire réalisée, la nuit du 17 au 18 septembre 2006, par les brigades de Fès et de Meknès, portant sur la saisie d'un lot de marchandises de contrebande estimé à 1.225.000,00 DH.

#### Contrôle de change : Affaire remarquable de 2006

Le service des enquêtes et du contrôle a posteriori à Tanger a réalisé une saisie de devises non déclarées dont la contre-valeur en dirhams équivaut à 5.878.037,00 DH.

(valeur en MDH)

	2002	2003	2004	2005	2006
Marchandises saisies hors stupéfiants	387,1	391,0	365,2	375,9	489,6

## Lutte contre la contrebande des cigarettes

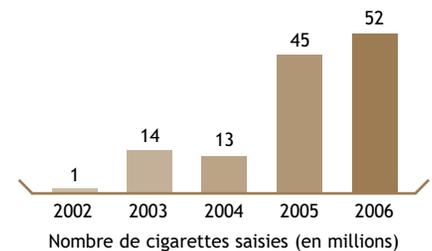
Le plan d'action arrêté en 2005 par la Commission Nationale de Lutte contre la Contrebande des Cigarettes (CNLCC) avait pour but de :

- réduire de 35% la part de la contrebande dans le marché global des cigarettes ;
- assurer la pérennité de l'effet des actions entreprises par les départements concernés.

Acteur dynamique dans la concrétisation de ce programme, la Douane a saisi au cours de l'exercice 2006, 52 millions de cigarettes de contrebande contre 45 millions en 2005, ce qui représente une évolution de 15% en termes de quantités interceptées.

Cette hausse est due principalement à la mobilisation, à la collaboration fructueuse et à la conjugaison des efforts de tous les corps saisisants appuyée par l'action efficace d'ALTADIS MAROC en matière de renseignement.

Ces efforts ont été soutenus par des mesures d'accompagnement prises par la Commission Nationale de lutte contre la Contrebande de Cigarettes dans le but de motiver davantage les équipes opérant sur le terrain.

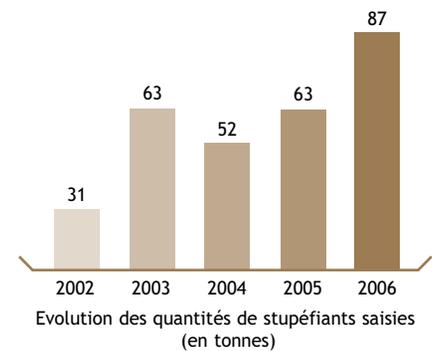


## LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE STUPÉFIANTS

Les quantités totales de stupéfiants saisies par les services douaniers sont en progression par rapport à l'année 2005, passant de 63 à 87 tonnes dont 53% de résine de Cannabis, soit une hausse de 38%.

Ces résultats positifs, fruit d'une forte mobilisation des agents douaniers, d'une technicité et d'un savoir-faire confirmés en matière de contrôle, ont été également rendus possibles grâce à l'utilisation des scanners qui a permis de détecter les stupéfiants dans les conteneurs et les ensembles routiers au départ des plates-formes portuaires nationales.

Par ailleurs, la Douane continue de coordonner ses actions avec les départements concernés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les drogues pilotée par la Commission Nationale des Stupéfiants.



### Stupéfiants : la saisie record de 2006

La brigade mixte (Douane-Police) de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants à Tanger Port a procédé le 20/12/2006, suite à un contrôle par scanner, à la saisie de 10.040,000 kgs de chira, dissimulés dans des caisses en bois, conditionnées en palettes, à bord d'un ensemble routier.

## LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON ET LA PIRATERIE PAR LES MESURES AUX FRONTIÈRES

Depuis le début de l'année 2006, la lutte contre la contrefaçon et la piraterie figure parmi les nouvelles missions de l'Administration. Il s'agit de prérogatives nouvelles introduites par les deux textes de loi régissant la propriété industrielle et les droits d'auteur et droits voisins et prévoyant la suspension de la mise en libre circulation des marchandises présumées être contrefaites ou piratées, à l'importation, à l'exportation ou en transit.

Pour faire face à cette nouvelle habilitation il a été procédé d'une part à la formation des agents à cette nouvelle mission avec mise en place d'une application informatique facilitant la prise en charge des demandes, leur suivi et l'évaluation des actions engagées et d'autre part la sensibilisation du secteur privé (titulaires de marque, associations professionnelles...), en concertation avec les départements concernés (OMPIC , BMDA)

Durant l'année 2006, l'Administration a traité 118 demandes de suspension couvrant des marques nationales et internationales et a procédé à 22 actions de suspension de mise en libre circulation concernant des produits variés, tels que les cosmétiques, appareillages électriques ; maroquinerie, vêtements et chaussures.

## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

L'action de lutte contre le blanchiment des capitaux s'inscrit dans le cadre de missions dans lesquelles l'Administration se trouve nouvellement impliquée de part son positionnement aux frontières. Consciente des conséquences néfastes de ce fléau sur les plans économique et social, l'Administration a :

- Contribué à l'élaboration du dispositif de lutte contre le blanchiment des fonds et à la concrétisation d'une série d'actions de concert avec d'autres départements ministériels et concernant la participation ;
- participé aux sessions de formation et aux séminaires organisés aux USA, en Espagne et au Luxembourg autour de la thématique de la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- contribué à la mission de diagnostic réalisé au Maroc par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) et à la préparation des réponses au questionnaire destiné à l'élaboration du rapport préliminaire d'évaluation et la préparation des réunions avec les experts du GAFIMOAN.

## LUTTE CONTRE LA SOUS FACTURATION

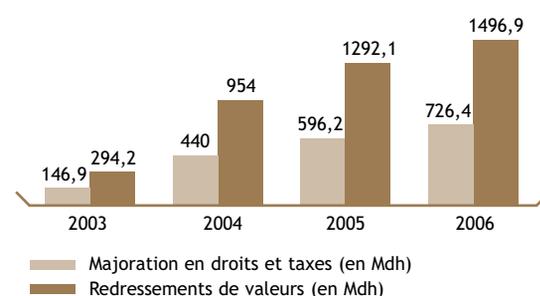
En matière de lutte contre la sous facturation, le dispositif de contrôle de la valeur a été renforcé en 2006 par :

- la mise à la disposition des services opérationnels de seize (16) nouveaux indicateurs d'appréciation des valeurs déclarées de certains produits présentant un risque potentiel en matière de fraude sur la valeur.
- le ciblage d'une quinzaine de nouveaux produits " sensibles ".

Cette démarche de contrôle de la valeur a permis la réalisation, au niveau national, de redressements d'un montant de 1.496.877.289 dhs entraînant des droits et taxes additionnels de l'ordre de 726.378.457 dhs.

Déployée au niveau des Directions Régionales, une base de données valeur a été conçue dans le but de :

- uniformiser le référentiel des produits évalués ;
- mettre à la disposition des inspecteurs douaniers un outil d'information fiable et efficace ;
- partager entre les services concernés les informations collectées sur les produits et leurs valeurs.



## CONTENTIEUX

Le nombre d'affaires constatées par les services douaniers a légèrement baissé. Il est passé de 29 616 affaires en 2005 à 26 786 en 2006.

68,1% de ces affaires ont été réglées par transaction en 2006, soit une diminution de 0,9% par rapport à l'année précédente.

Les droits compromis recouverts en 2006 ont atteint 100,4 MDH en 2006 contre 87,2 MDH en 2005, soit une évolution de 15%. Les amendes encaissées en 2006 ont enregistré un montant de 137,7 MDH contre 138,1 MDH en 2005, soit une diminution de 0,3%.

### Règlement transactionnel

En matière de règlement transactionnel, le montant global des transactions a atteint, en 2006, une valeur de 199 888 902 DH dont 76,9% au titre des droits et taxes et 23,1% au titre des pénalités encourues.

Par type d'affaire, ce chiffre se répartit comme suit :

- fraude commerciale : 67,5% ;
- dossiers traités dans le cadre des accords Douane/AMITH et Douane/FEDIC : 22% ;
- affaires de contrebande, change et stupéfiants : 10,5%.